

der Cumming, Horatio Yates et John Mowat, et toutes telles personnes qui pourront ci-après devenir actionnaires de la dite compagnie, constitueront et ils sont par le présent acte constitués, établis et déclarés être un 5 corps incorporé et politique en loi, de fait et de nom, sous les nom et raison de "la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de Kingston," et sous ce nom et raison ils seront capables et pourront, eux, leurs héritiers et successeurs se conserver par succession perpétuelle, et ils pourront légalement ester en jugement dans toutes les cours et lieux quelconques ; et eux, et leurs héritiers et successeurs pourront avoir un sceau commun et le changer à leur volonté, et pourront avoir et auront le pouvoir d'acquérir, pour eux et leurs héritiers et successeurs, des terres, ténements et héritages, pour l'usage de leurs machines hydrauliques, et aussi de 20 vendre toutes telles propriétés acquises pour les fins susdites ; et toutes personnes, corps politiques ou incorporés pourront donner, céder, vendre ou transporter à la dite compagnie toutes propriétés immobilières 25 quelconques pour les objets susdits, et pourront les racheter de la dite compagnie ; Pourvu toujours, que les dites propriétés immobilières que pourra posséder la dite incorporation, serviront aux objets et aux besoins de la dite compagnie, pour la construction des ouvrages nécessaires d'icelle, et pour nul autre objet quelconque, et n'excéderont en aucun temps la valeur annuelle de cinq cents livres courant, en sus de la valeur 35 des travaux dessus construits.

La compagnie pourra prélever £10,000 pour construire des machines hydrauliques.

II. Et qu'il soit statué, que la dite compagnie de propriétaires pourra prélever par contribution parmi ses membres, telle somme de deniers, n'excédant pas celle de dix mille 40 livres courant, qui sera divisée en actions de douze louis dix chelins courant, chacune ; et les deniers ainsi prélevés seront appropriés à la construction, achèvement et entretien des dits machines hydrauliques et aux